

**ANNONCES**

**POUR FRET  
PAR COURRIER HEBDOMADAIRE  
POUR MOOREA**

27 S'adresser à A. SIMONIN, quai du Commerce. N. O. 27

En vente à l'Imprimerie du Gouvernement :

**VOCABULAIRE FRANÇAIS - TAHITIEN**

A L'USAGE DES ÉCOLES PUBLIQUES

Prix : 2 francs.

**OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES**

Du 12 au 18 février 1891.

DATES	PRESSION barométrique		TEMPÉRATURE				PLUIE dans les 24 heures	VENTS
	Hauteur moyenne	Oscillation diurne	6 heures du matin	4 heures du soir	Moyenne	Moyenne de la journée		
12 fév..	761.5	0.3	22.4	29.0	25.7	25.0	0.0034	E
13.....	760.5	0.4	22.6	29.2	25.9	25.0	0.036	E S E
14.....	760.8	0.2	22.4	29.0	25.7	24.7	0.001	E
15.....	760.2	0.2	22.6	29.2	25.9	24.8	0.0042	S E
16.....	761.0	0.1	22.8	29.2	26.0	25.0	»	E
17.....	762.5	0.3	23.0	29.6	26.3	25.1	»	E
18.....	762.3	0.2	23.2	30.0	26.6	25.3	»	E

**Agriculture — Commerce — Industrie**  
**DES COLONIES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**Annuaire Colonial**

1890 — QUATRIÈME ANNÉE — 1890

Autorisé par décisions du Sous-Secrétaire d'État aux Colonies des 8 Janvier et 16 Juin 1887

L'ANNUAIRE COLONIAL, seul document officiel de son genre

**CONTIENT**

Une Notice Géographique, Commerciale, Agricole, Industrielle et Minière sur chaque Colonie. — La composition des Administrations locales. — Des Chambres de Commerce. — Les Noms et Adresses des Commerçants, Industriels, Agriculteurs de toutes les Colonies. — Les Lois, Décrets, Règlements, Circulaires ministérielles intéressant la Marine marchande, le Commerce, l'Industrie et les Mines de nos Colonies. — Les Tarifs de toutes les Taxes douanières. Droits d'importation, d'Exportation et d'Océroi de mer en vigueur dans nos Colonies au 1<sup>er</sup> Janvier de chaque année. — Mode d'expédition des correspondances (par Poste ou Télégraphe) à destination des Colonies. — Moyens de communication et Prix de passage. — Prix de fret.

Direction : 88, rue Saint-Georges, Paris.

Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Colonies

**SOUS-SECRETARIAT D'ÉTAT DES COLONIES**

**ANNUAIRE COLONIAL**

Autorisé par décisions du Sous-Secrétaire d'État aux Colonies des 8 Janvier et 16 Juin 1887

1890 — QUATRIÈME ANNÉE — 1890

L'Annuaire colonial, SEUL RECUEIL OFFICIEL, donne les noms de tous les Officiers, Fonctionnaires et Agents servant, à un titre quelconque, dans nos diverses possessions d'Océanie.

Il intéresse, par conséquent, tout le personnel des Administrations coloniales suivantes : Direction de l'Intérieur. — Magistrature. — Instruction publique. — Culte. — Commissariat. — Troupes indigènes. — Administrations pénitentiaires. — Enregistrement et Domaines. — Contributions indirectes. — Douanes. — Ports et Rades. — Mines locales. — Travaux publics. — Postes et Télégraphes. — Immigration. — Cadastre. — Mines. — Pêches. — Vétérinaires. — Poids et Mesures. — Forêts. — Contributions directes. — Trésoriers.

**IL CONTIENT :**

Les Lois, Décrets, Arrêts, Circulaires, etc. etc., applicables au Personnel en service aux Colonies.

Direction : 88, rue Saint-Georges, Paris.

**ROLE DES CAUSES A JUGER — TE HURU O TE NANAI RAA O TE MAU OHIPA E RAVE HIA**

(Décret du 24 août 1887 — Faane raa mana no te 24 atete 1887)

Désignation des terres litigieuses	Noms des déclarants	Dates des déclarations	Noms des opposants	Dates des oppositions	Fixation d'audience
Faaité raa i te mau fenua e maro hia	Te ioa o te feia i faaité mai	Te taio o te avae e te matahiti i faaité hia mai ai	Te ioa o te feia i patoi mai	Te taio o te avae e te matahiti i patoi hia mai ai	Faataa raa i te mahana e taicuru ai

**Par le district de Tautira — E te matacinnaa ra o Tautira.**

Raiahu e te mau peho ra o Tupaururu, Tepupoo, Maaterupe e o Toaoho.	Te vahine ra o Tevaruarii a Teihoarii.	3 no tenuare 1889.	Te taata ra o Teieie a Mail, e tia i Tautira.	29 no tenuare 1891.	9 no mati 1891.
---	--	--------------------	---	---------------------	-----------------